

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DOSSIER LOI SUR L'EAU :
SOUS LACHAT LIAISON
AEP ENTRE BONNE ET
LUCINGES**

D_2025_0048

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-37 de son annexe ;

Annemasse-Agglomération va réaliser des travaux de renouvellement d'une canalisation eau potable assurant la liaison entre Bonne et Lucinges sur le secteur de Sous Lachat. L'ensemble du projet représente 1050 ml de canalisations renouvelées.

Le tracé de la conduite emprunte un chemin traversant un cours d'eau sur une longueur de 2m. La traversée du cours d'eau sera réalisée par fonçage afin de minimiser l'impact sur le ruisseau.

Annemasse-Agglomération sollicite le Service Eau-Environnement de la Direction Départementale des Territoires dans le cadre d'un dossier de déclaration d'installations, ouvrage, travaux ou activités dans le lit mineur des cours d'eau.

Le président DÉCIDE :

D'APPROUVER le dossier technique dont le contenu est ci-dessus explicité.

DE SOLLICITER le Service Eau-Environnement de la Direction Départementale des Territoires dans le cadre d'un dossier de déclaration d'installations, ouvrage, travaux ou activités dans le lit mineur des cours d'eau.

DE SIGNER lui-même ou de faire signer à son représentant les documents se rapportant à ce dossier.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 19/03/2025
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

Liberté
Égalité
Fraternité

PREFECTURE DE HAUTE-SAVOIE

**Installations, ouvrages, travaux ou activités
dans le lit mineur des cours d'eau**

**DOSSIER DE DECLARATION
(Articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement)**

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 074-200011773-20250310-D_2025_0048-AU



Le présent formulaire a pour objet de permettre aux personnes morales ou physiques qui souhaitent réaliser des travaux dans le lit mineur des cours d'eau de déposer un dossier comprenant toutes les pièces prévues par les articles R 214-32 à R 214-40 du Code de l'Environnement.

Il n'est valable que pour certains travaux soumis à déclaration en application du titre 3 (impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique) de la nomenclature, reprise à l'article R 214-1 du Code de l'Environnement, au titre des rubriques qui figurent ci-dessous :

- Rubrique 3110 :** installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à la continuité écologique et entraînant une différence de niveau inférieure à 50 cm entre l'amont et l'aval de l'ouvrage
- Rubrique 3120 :** installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau, sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m
- Rubrique 3130 :** installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité du cours d'eau, sur une longueur inférieure à 100 m
- Rubrique 3140 :** consolidation ou protection de berges par des techniques autres que végétales vivantes, sur une longueur inférieure à 200 m
- Rubrique 3150 :** installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole des crustacés et des batraciens (surface de frayères inférieure à 200 m²)
- Rubrique 3210 :** entretien de cours d'eau ou de canaux, le volume annuel des sédiments extraits étant inférieur ou égal à 2000 m³/an

Dans tous les autres cas (projets soumis à d'autres rubriques de la nomenclature ou à autorisation), un dossier spécifique, conforme aux attendus de l'article R 214-32 du Code de l'Environnement, sera nécessaire.

Par ailleurs, dans tous les cas et en fonction des caractéristiques de votre projet, le service chargé de la police de l'eau est susceptible de vous demander des compléments d'information, voire la constitution d'un dossier spécifique.

Dossier (avec les annexes) à renvoyer un exemplaire à :

DDT – Service Eau-Environnement

15 rue Henry Bordeaux

74998 ANNECY CEDEX 9

ddt-see@haute-savoie.gouv.fr

Et un exemplaire (dossier signé et annexes) en version numérique à :

ddt-see@haute-savoie.gouv.fr

A réception, l'administration examinera si la demande est complète, et si tous les éléments nécessaires à son instruction sont bien renseignés. Il vous sera alors délivré un récépissé de déclaration qui vous indiquera les délais d'instruction nécessaires par le service en charge de la police de l'eau. Le cas échéant, ce service pourra être amené à vous demander des compléments ou des modifications de votre demande.

Pour toute question concernant le présent formulaire, vous pouvez contacter le Service Eau-Environnement dont les coordonnées figurent ci-dessus.

AVERTISSEMENT

Votre projet peut être soumis à des procédures et exigences réglementaires (Code de l'Urbanisme, Code de la Santé Publique, protection de la nature...) indépendantes de la réglementation "*Loi sur l'Eau*". Les avis et décisions prises dans le cadre de la police de l'eau ne vous dispensent en aucune façon de respecter les démarches au titre de ces autres procédures. Ces décisions sont également délivrées sous réserve des droits des tiers.

**NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET
DE L'OUVRAGE, DE L'INSTALLATION, DES TRAVAUX OU DE L'ACTIVITE ENVISAGES**

**MESURES DE CONCEPTION PRISES POUR MINIMISER LES INCIDENCES
DE L'AMENAGEMENT OU DE L'INTERVENTION SUR LES MILIEUX AQUATIQUES**

Description résumée du projet

renouvellement de l'eau potable entre LUCINGES
et BONNE, passant actuellement plus haut que le
projet.
Nous serions amené à passer un PEMA
renforcé \varnothing 160 sous le ruisseau

Nature des ouvrage, installation, travaux ou activités

<input type="checkbox"/> Ouvrages en travers du cours d'eau, remblais ou épis :	remplir le cadre A
<input type="checkbox"/> Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau :	remplir le cadre B
<input type="checkbox"/> Consolidation, traitement ou protection de berges :	remplir le cadre C
<input checked="" type="checkbox"/> Tranchée ou fouille, passage de canalisation :	remplir le cadre D
<input type="checkbox"/> Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage :	remplir le cadre E
<input type="checkbox"/> Entretien du lit et des berges :	remplir le cadre F



B – Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau

Rubriques de la nomenclature applicables au projet (possibilité de réponses multiples) :

rubrique 3110 rubrique 3120 rubrique 3130 rubrique 3140 rubrique 3150

Pont Passerelle Pont-cadre Passage busé Aménagement d'un passage à gué
 Installation temporaire d'un dispositif de franchissement Autre

Diamètre nominal : ou dimensions de la section hauteur/largeur :/ m

Capacité utile de transit :l/s ou m³/s

L'ouvrage permet le transit de toute crue L'ouvrage est submersible sans risque de débordement

Longueur du linéaire de cours d'eau couvert :m

(Nota : dans le cas d'un ouvrage couvrant le cours d'eau de manière discontinue, indiquer la longueur cumulée)

Dispositif prévu pour respecter la pente naturelle du cours d'eau, description :
.....

Dispositif d'entonnement, description :
.....

Dispositifs prévus pour ralentir les écoulements dans le passage couvert, concentrer les eaux d'étiage et dissiper l'énergie en aval, description :
.....
.....

Épaisseur prévue pour le recouvrement du radier en matériaux de même nature que le cours d'eau : cm

(Nota : cette épaisseur ne peut être inférieure à 20 cm)

Dispositif d'éclairage naturel du passage couvert : oui non

Si oui, description :

Présence d'un passage à sec pour la petite faune : oui non

Autres dispositifs et commentaires :
.....
.....
.....
.....



F – Entretien du lit et des berges (suite)

Motivations de l'intervention :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Description détaillée de la situation des matériaux à remobiliser par rapport au faciès naturel du lit et des berges (joindre un profil en long le cas échéant) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Justifications pour la non-remise dans le cours d'eau des matériaux :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dispositifs spécifiques et commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Description du milieu aquatique au droit du projet

Appréciation de la qualité des eaux : claire turbide polluée

Préciser :

Espèces piscicoles présentes :

truites poissons blancs grenouilles, crapauds écrevisses ou autres crustacés

Eléments ou contexte justifiant le cas échéant l'absence de zones spécifiques à la vie aquatique, notamment piscicoles (zones de frayères, d'alimentation, de croissance) au droit et à l'aval du projet :

.....

.....

.....

Si présence constatée de frayère, superficie : m²

Contexte réglementaire et zones d'enjeux spécifiques

Mon projet est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée² et, le cas échéant, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux directement concerné

Dans le cas contraire, il pourra être considéré comme non-recevable par l'administration

Les travaux sont situés : dans un site Natura 2000³ (préciser) :

à proximité d'un site Natura 2000 (préciser) : *massif des voisins* ... distance *150 m*

éloigné d'un site Natura 2000

Les travaux : ont une incidence significative sur les habitats ou espèces du site Natura 2000 (dans ce cas, contacter impérativement le Service Eau-Environnement de la DDT en vue de l'établissement d'une note spécifique relative à l'incidence du projet sur les objectifs de préservation du site)

ont une incidence limitée

n'ont pas d'incidence

Le projet est situé à l'intérieur d'une zone protégée par arrêté de protection de biotope ou de réserve naturelle⁴

Le projet est situé à l'intérieur d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique ou Floristique de type I⁵

Nom du site signalé :

Autres précisions :

.....

Un captage d'eau potable se situe à l'aval proche de la zone d'intervention du projet (préciser) :

.....

² Informations consultables sur Internet : www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

³ Informations consultables sur Internet : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Milieus-naturels-et-biodiversite/Natura-2000>

⁴ Informations consultables sur Internet : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Milieus-naturels-et-biodiversite/Biotopes-protéges - arretes/Biotopes-protéges>

⁵ Informations consultables sur Internet : <http://www.rdbmrc-travaux.com/basedreal/Accueil.php>

Mesures préventives et correctives prises pour la protection du milieu aquatique

Période d'intervention

Dates de réalisation du projet

Afin de protéger les espèces piscicoles dans les périodes sensibles de leur cycle biologique, l'intervention sera sauf cas particulier effectuée en dehors des périodes de reproduction.

- J'ai bien noté que les dates défavorables aux travaux sont en règle générale :
- présence majoritaire de truites et salmonidés : du 1^{er} novembre au 15 mars
 - présence d'écrevisses : toute l'année

Dates souhaitées

Démarrage du chantier avant le : 1 juin Achèvement du chantier avant le : 20 Août

- J'ai bien noté que l'administration pourra, en fonction des impératifs liés à la préservation des milieux, me notifier une date différente par prescription complémentaire au récépissé de la présente déclaration

Pêche de sauvetage

La réalisation d'une pêche électrique peut s'avérer dans certains cas nécessaire afin d'assurer le sauvetage du poisson le jour de l'isolement du chantier avant intervention des engins dans le lit mineur et, le cas échéant, pendant les travaux.

- La nécessité de réalisation d'une pêche de sauvetage me sera le cas échéant notifiée par l'OFB lorsque je l'informerai du démarrage du chantier (cf. paragraphe démarrage du chantier ci-après). Elle sera à ma charge financière
- Si la réalisation d'une pêche électrique de sauvetage m'est prescrite, celle-ci sera confiée à un organisme spécialisé et dûment autorisé par l'administration
- Je m'engage à ne pas démarrer les travaux avant réalisation de la pêche de sauvetage qui me sera prescrite le cas échéant
- Je m'engage à démarrer les travaux dans les plus brefs délais à l'issue de la pêche de sauvetage et, en tout état de cause, dans un délai maximum de 24 heures consécutives à cette pêche

Démarrage du chantier

Avertissement de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et du Service Eau-Environnement

- Je m'engage à avvertir le service départemental de l'OFB (sd74@ofb.gouv.fr) et le Service Eau-Environnement (ddt-see@haute-savoie.gouv.fr) dix jours avant le début des travaux

Conduite du chantier

Traçabilité des décisions – Réception de chantier

- Je m'engage à conserver les pièces relatives à la conduite du chantier (compte rendu de réunions, documents de récolement...), et à les mettre à la disposition du Service Eau-Environnement et du service départemental de l'OFB à l'occasion des visites de contrôles

Prévention des risques de pollution

- Je m'engage à proscrire tout rejet de matières polluantes ou de toxiques. En cas d'emploi de béton, les laitances de ciment et les eaux de lavage des toupies et matériels ne sont pas rejetées dans le cours d'eau. Des bâches de protection sont disposées dans le lit asséché pour récupérer les projections de ciment. Une attention particulière est portée aux risques de pollution par hydrocarbures (stockage des huiles, entretien des engins...)
- Je m'engage à mettre en œuvre toute disposition utile à la maîtrise de la remise en suspension des matériaux fins du lit (cf. paragraphe ci-après "Accès au chantier et isolement – Circulation des engins")
- Je m'engage à prévoir une zone adaptée pour le stationnement et l'entretien des engins (remplissage, nettoyage...), en dehors du lit mineur et hors de tout risque d'atteinte par les crues

Remise en état des lieux et mesures compensatoires

Revégétalisation des berges ou reconstitution de la ripisylve

Je m'engage à l'issue des travaux à reconstituer le lit et les berges perturbés par le chantier selon des caractéristiques semblables à celles d'origine. Les berges seront reconstituées par talutage en pente appropriée au site (la plus douce possible) en éliminant les espèces invasives (ambrosie, renouée du Japon...), et végétalisées avec des espèces autochtones adaptées aux bordures de cours d'eau (excluant en particulier le peuplier)

Enherbement Mise en place d'une strate arbustive (espèces buissonnantes) Plantation d'arbres

Description des mesures prévues : *enherbement des berges*
suite aux travaux

Rétablissement de la diversité du cours d'eau

Description des mesures prévues (petits seuils, épis, dissémination de blocs, concentration des eaux d'étiage...) :

Amélioration de la libre circulation du poisson à l'amont ou à l'aval de l'intervention

Description des mesures prévues :

Aménagements d'habitats d'espèces remarquables inféodées aux milieux aquatiques

Espèce(s) visée(s) :

Description :

Réalisation d'un schéma d'aménagement et d'entretien pluriannuel

Description (prestataire, échéance de réalisation) :

Autres mesures prévues

Description :

Moyens de surveillance si l'opération présente du danger, moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

En cas de problème ou d'incident, je préviendrai le Service Eau-Environnement (ddt-see@haute-savoie.gouv.fr) et le service départemental de l'OFB (sd74@ofb.gouv.fr) dans les meilleurs délais